Feuille de style

1) L'article est articulé si possible par quelques sous-titres.
2) Une courte notice accompagnera – en note, appelée par un * – le nom de l'auteur.
3) Police : Garamond (ou Cambria)
4) Corps : 12
5) Les lettres accentuées en minuscules le demeureront en majuscules.
6) Les références bibliographiques, en bas de page seront présentées ainsi :

- ouvrage : Prénom de l'auteur Nom (en minuscules), titre en italiques, lieu, éditeur, date de publication, page.

  Ex. : Maurice Merleau-Ponty, *L'œil et l'esprit,* Paris, Gallimard, 1964 ; coll. « Folio », 1985, p..

– article : Prénom de l'auteur Nom, titre entre guillemets, in + titre de la revue (ou de l'ouvrage contenant l'article) en italiques, numéro (année), page(s).

  Ex. : Jacques Derrida, « La forme et le vouloir-dire », in *Revue internationale de philosophie*, n° 81 (1967), p. .

7) Les appels de notes (de bas de page) seront placés avant les guillemets fermants (contigus au dernier mot).
8) Les notes en bas de page seront numérotées de 1 à n. Elles ne devront pas être trop longues.
9) Pour les renvois à plusieurs pages, au lieu de : pp. 108-109, par exemple, on écrira : p. 108-109.
10) Majuscules et titres :
   Le mot initial d'un titre d'ouvrage, de revue, de film, etc. prendra seul la majuscule si le titre ne commence pas par l'article défini. Exemple : *À la recherche du temps perdu*.
   En revanche, si le titre commence par l'article défini, il faudra une majuscule à l'article et au substantif : *Les Misérables*.
   Si le titre cité est en anglais, tous les mots prennent une majuscule (à l'exception des prépositions, des conjonctions et des articles définis ou indéfinis). Exemple : *For Whom the Bell Tolls, The Washington Post, On the Waterfront, Pride and Prejudice*.
11) On écrira les dates en chiffres arabes (1510), les siècles en chiffres romains et petites capitales, suivis de « e » seul en exposant (XIV^{e} siècle).

Nota Bene : la revue *Approches* refuse de publier tout article produit par intelligence artificielle générative de texte.